

Communiqué de la Conférence des OING

« *Migration et contexte électoral* »

**Préparé par la Commission sur les droits des personnes
migrantes ; examiné et approuvé par la Conférence lors
de sa session de printemps 2024
(Strasbourg, 8-10 avril 2024)**

La Conférence des Organisations internationales (CINGO) du Conseil de l'Europe se félicite de l'adoption de la Résolution 2525 (2024) ***Le thème de la migration et de l'asile en campagne électorale et les conséquences sur l'accueil des migrants et leurs droits*** sur la base du rapport Fridez adopté par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

La Résolution et le rapport attirent opportunément l'attention sur la question politique et les conséquences de l'instrumentalisation de la migration et de l'asile dans un contexte électoral et préélectoral. On ne peut plus nier qu'une polarisation politique s'insinue de plus en plus dans l'opinion publique, dans le comportement électoral des citoyens et dans le paysage des partis politiques dans nombre de pays européens. Et l'on ne peut pas nier non plus que la question de la migration et de l'asile favorise grandement cette évolution. L'expérience de terrain et l'observation de la société civile montrent clairement qu'une partie considérable de l'opinion publique européenne est favorable à des politiques d'immigration et d'asile plus restrictives, exprimées haut et fort dans le discours de certains partis politiques.

Les discours de haine, la stigmatisation des migrants et des réfugiés, la xénophobie et l'exclusion, mais aussi des incidents de rejet violent ou militant de la culture et des modes de vie du pays d'accueil, fondés sur l'histoire, sont des défis de plus en plus préoccupants ; tous ces phénomènes constituent des menaces directes pour les valeurs éthiques dans lesquelles nos sociétés européennes sont enracinées par leur nature historique et, entre autres, à travers de multiples conventions, recommandations et autres instruments juridiques ou mécanismes de contrôle du Conseil de l'Europe.

Au-delà de l'analyse faite dans le rapport Fridez, la CINGO note un affaiblissement de la sécurité socio-économique d'une partie importante de la population européenne. Cette réalité, conjuguée au nombre croissant de familles européennes en situation de pauvreté ou menacées de pauvreté, alimente et renforce toutes sortes de perceptions négatives à l'égard des réfugiés et des migrants comme du réseau de soutien auquel ces personnes ont simplement droit sur la base d'une solidarité humaine élémentaire. La lutte contre la xénophobie, les discours de haine et l'exclusion des réfugiés et des migrants ne peut donc pas être abordée comme un objectif isolé, mais doit être insérée dans des politiques et des

mesures socio-économiques justes et équilibrées répondant aux besoins de l'ensemble de notre société. A cet égard, une attention particulière doit être accordée aux enfants, qui sont les membres les plus vulnérables de notre société, que ce soit dans un contexte de migration ou non.

La CINGO estime que les recommandations fondées sur le rapport Fridez identifient plusieurs pistes significatives pour relever le défi. Elle est également convaincue que l'inclusion sociale et économique des réfugiés et des migrants dans nos sociétés ne peut être réalisée que par un processus dynamique réciproque d'éducation interculturelle et de dialogue authentique entre toutes les parties prenantes. Cela permettra de créer une empathie et une compréhension mutuelles.